

Politique sur l'utilisation du logo de l'ICA

Document 218157

Contexte et objet

La présente politique vise à démontrer le contrôle et la propriété du logo de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et à veiller à ce qu'il soit utilisé de façon adéquate.

Portée

La présente politique s'applique à l'utilisation du logo de l'ICA dans toutes les circonstances et sur tous les supports.

Énoncés de politique

1. Usage restreint

Son usage se restreint au matériel promotionnel, à la correspondance et aux publications de l'Institut.

2. Usage interdit

Les Fellows, les affiliés, les associés, les correspondants de même que les membres du public ne peuvent l'utiliser.

Exemptions

S.O.

Signalement aux échelons supérieurs/gestion des cas de non-conformité à la présente politique

S.O.

Définitions et abréviations

S.O.

Documents connexes

S.O.

Références

S.O.

Suivi, évaluation et révision	
Date d'approbation	Le 19 septembre 2018
Date d'entrée en vigueur	Le 19 septembre 2018
Autorité d'approbation	Conseil d'administration
Responsable de la révision	Conseil d'administration
Révision précédente et dates de révision	Le 26 novembre 2014
Cycle de révision	Tous les cinq ans
Prochaine date de révision	2019

Procédures S.O.
